



Le dispositif national des certificats d'économies d'énergie (CEE) mis en place par le Ministère en charge de l'énergie impose à l'ensemble des fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul domestique, chaleur ou froid, carburants automobiles), de réaliser des économies et de promouvoir les comportements vertueux auprès des consommateurs d'énergie.

Dans ce cadre, TEKSIAL SASU s'engage à vous apporter:

✓ une prime d'un montant de 697.98 euros ;
☐un bon d'achat pour des produits de consommation courante d'un montant de euros ;
□ un prêt bonifié d'un montant de euros proposé par au taux effectif global (TEG) de % (valeur de la bonification =);
☐ un audit ou conseil personnalisé, remis sous forme écrite au bénéficiaire (valeur =);
□un produit ou service offert :

Nature des travaux	Fiche CEE	Conditions à respecter
Pompe à chaleur de type air/air	BAR-TH-129	https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/operations-standardisees

au bénéfice de : pare katia 31 Rue du Pourtour 78360 Montesson

Date de cette proposition: 03/05/2022

Signature:

/!\ Attention, seules les propositions remises avant l'acceptation du devis ou du bon de commande sont valables, et vous ne pouvez pas cumuler plusieurs offres CEE différentes pour la même opération.

Où se renseigner pour bénéficier de cette offre ?

monexpert-renovation-energie.fr 0 800 94 65 65

Où s'informer sur les aides pour les travaux d'économies d'énergie ?

Site du réseau FAIRE : https://www.faire.gouv.fr

Libert • Égaller • Franceste RÉPUBLIQUE PRANÇAISE MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

En cas de litige avec le porteur de l'offre ou son partenaire, vous pouvez faire appel gratuitement au médiateur de la consommation (6° de l'article L. 611-1 du code de la consommation), après avoir obtenu une réponse écrite non satisfaisante à votre réclamation :

Par lettre simple: Médiateur pour le Groupe ENGIE, TSA 27601, 59973 Tourcoing CEDEX

Par internet : https://www.mediateur-engie.com/ Par courriel : mediateur-contact@engie.com

Pour faciliter la prise en charge de votre demande, il est recommandé de transmettre au Médiateur les éléments de votre litige